

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

ACADÉMIE D'AMIENS

DIPLOME DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Vu le procès-verbal de l'examen du baccalauréat général établi par le président du jury ;

Le diplôme du baccalauréat général

en **Série SCIENTIFIQUE, spécialité SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE, mention BIEN**

est délivré au titre de la session 2020

à **MADAME MARTIN Claire Francoise**

né(e) le **27 Mars 2002** R , à **SOISSONS (002)**,

confère le grade de bachelier, R
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Signature du titulaire :



Fait le 28 Septembre 2020, à AMIENS E

Pour le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
et par délégation,
Le Recteur de l'Académie

Signé : RAPHAEL MULLER

N° 207124078008

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2023

VIROFLAY, le 30/11/2023

- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu l'arrêté du 18 décembre 1993 portant l'agrément de l'Association Nationale des Premiers Secours pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;
- Vu la décision d'agrément DA N° PSE 1 - 0507 B 78 délivrée le 5 juillet 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation n°38446, établi en date du 25/11/2023 ;

Le Président de l'A.N.P.S., atteste que

Mme Claire MARTIN,
née le 27/03/2002 à SOISSONS (02)

a suivi une session de formation continue sur l'unité d'enseignement :

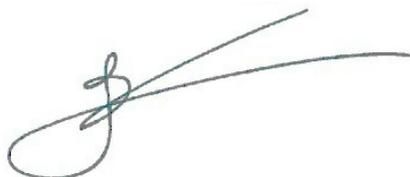
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)

qui s'est déroulée du 25/11/2023 au 25/11/2023, à CUFFIES (02) ;

Sa compétence de secouriste (PSE 1) peut être exercée jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre 2024 inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celle-ci est exigée.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président de l'A.N.P.S.
Jérémy LAVERGNE





Ministère de l'Intérieur

Ministère des Sports



BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal de la session d'examen pour la délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui s'est tenue le 04/03/2020 à
MERCIN ET VAUX (02) ;

délivre le présent diplôme à **Claire MARTIN** née le 27/03/2002 à **SOISSONS (02)**.

Fait à VIROFLAY, le 06/03/2020.

Le Président de l'A.N.P.S.
Matthieu LANGLET

BNSSA - ANPS - n° 2020/5ef0327b-000004

Le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui souhaite prolonger la validité de son diplôme est soumis, tous les cinq ans, à une formation continue.

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1 ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme CLAIRE MARTIN, née le 27 mars 2002 à SOISSONS (002) en vue de son inscription à la formation conduisant au Diplôme Universitaire de Technologie ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le **DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE**, spécialité **METIERS DU MULTIMEDIA ET DE L'INTERNET** est délivré à Mme **CLAIRE MARTIN**

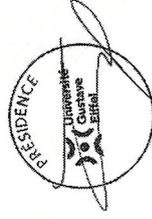
au titre de l'année universitaire 2021-2022 pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 5 octobre 2022

Le titulaire



Le Président



N° UEIFFEL 15416930

Le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie



Gilles ROUSSEL

Le recteur de la région académique,
Chancelier des universités



Christophe KERRERO

ATTESTATION DE RÉUSSITE PROVISOIRE

Je soussigné Pierre Charvet, agissant en tant que Directeur Général de STUDI, atteste par la présente que :

Mme MARTIN CLAIRE,

a réussi, dans le cadre de la formation dispensée par STUDI, l'ensemble des épreuves certifiantes et satisfait de ce fait aux obligations conduisant à la délivrance du Titre de :

Concepteur développeur de solutions digitales

*Titre de niveau 6, NSF 326t/326n
Enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles
par décision de France Compétences, en date du 26 janvier 2022*

Le caractère certifiant de la formation et son adéquation par rapport aux besoins du marché du travail sont reconnus par l'Etat et le cadre européen des certifications de ce niveau.

Dans l'attente de la remise du titre en bonne et due forme,

Attestation établie pour servir et valoir ce que de droit.

Délivrée à **Paris**, le **6 févr. 2024**

Pierre Charvet, Directeur Général de STUDI

